

Ref : CA2023/63

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 DÉCEMBRE 2023

DÉLIBÉRATION RELATIVE À LA CAMPAGNE D'EMPLOIS 2024 DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE

➡ Le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 15 décembre 2023 réuni sous la présidence de Monsieur Lionel LARRÉ,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.712-2, L.712-3,

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

Vu les avis rendus respectivement par le comité social d'administration et le conseil académique de l'université,

Le quorum étant atteint,

➢ *Entendu l'exposé de Monsieur le président et de Madame la directrice générale des services,*

➢ *Après en avoir délibéré,*

➡ **DÉCIDE :**

Article 1 :

Par la présente délibération, le conseil d'administration de l'Université Bordeaux Montaigne approuve la campagne d'emplois 2024, telle que définie selon le document figurant ci-joint.

Article 2 :

La présente délibération sera transmise à Madame la rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, rectrice d'académie de Bordeaux, chancelière des universités d'Aquitaine. Elle sera publiée sur le site internet de l'université conformément aux dispositions statutaires relatives à la publication des actes règlementaires de l'université Bordeaux Montaigne.

Délibéré (en mode hybride présentiel & à distance) par le conseil d'administration, à Pessac, le 15/12/2023.

Membres présents	18
Membres représentés	11
Abstention (s)	1
Votants	28
Blanc(s) ou nul(s)	0
Suffrages exprimés	28
Pour	27
Contre	1



Le Président,

Lionel LARRÉ.

Publié le :

20 DEC. 2023

Transmis à Mme la Rectrice de l'Académie de Bordeaux :

19 DEC. 2023